

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 4 octobre 2024

Délibération n° BU_20241004_01

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à BEAUFOU, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Etaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Fabrice GUILLET.

Etaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE.

OBJET : Animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) Enjeu Eau – Campagne 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) s'est porté opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre de la programmation 2023-2027 pour l'animation de deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Bureau qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place et que le syndicat mixte intervient sous la forme d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file.

Il rappelle que les PAEC territorialisés constituent les cadres de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement et techniquement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les MAEC surfaciques sont gérées par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en tant qu'autorités de gestion.

Au titre de la campagne 2023, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

Au titre de la campagne 2025, il est proposé de renouveler le PAEC Eau « Bassin versant de la Vie et du Jaunay » sur le même périmètre qu'en 2024 et de reconduire l'opération collaborative pour son animation avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

.../...

Le budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau est estimé à 50 053,61 € HT, représentant 81,5 jours d'animation.

Une demande de subvention d'un montant de 20 377,38 € est sollicitée auprès de la DRAAF Pays de la Loire afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

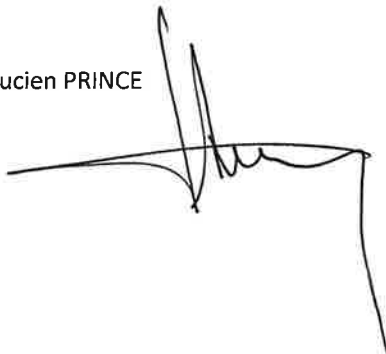
Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de se porter opérateur du PAEC 2025 Eau dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assurera la fonction de structure chef de file ;
- approuve le projet d'animation du PAEC Eau pour la campagne 2025 établi à hauteur de 50 053,61 € HT et son plan de financement ;
- décide, en tant que structure chef de file, de solliciter la DRAAF, à hauteur de 20 377,38 € pour l'animation du PAEC Vie Jaunay - Eau ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions collaboratives avec les partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Lucien PRINCE



Le Président,

Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 4 octobre 2024

Délibération n° BU_20241004_02

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à BEAUFOU, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Etaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Fabrice GUILLET.

Etaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE.

OBJET : Marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques », Lot n° 01 « Électricité et automatisation » - Avenant n° 03

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 16 mai 2023, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – LOIRE OCEAN a été retenue pour la réalisation du lot n° 01 « Électricité et automatisation » du marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques », pour un montant de 270 164,50 € HT. Il rappelle également que 2 avenants ont été entérinés afin de modifier le délai global d'exécution des travaux de 5 à 10 mois, soit 5 mois supplémentaires, et de fixer le montant du marché à hauteur de 275 232,40 € HT.

La passation du présent avenant a pour objet d'intégrer des travaux complémentaires de remplacement des automates de l'écluse du Jaunay et de la sonde de la Culasse et de prolonger de 2 mois le délai global d'exécution pour la réalisation de ces travaux.

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus et portant le montant total du marché à 293 995,60 € HT, soit une augmentation de 18 763,20 € HT, et de passer à 12 mois la durée d'exécution du marché.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 03 au marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques », Lot n° 01 « Électricité et automatisation ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Lucien PRINCE

Le Président,

Hervé BESSONNET